

# AR Falz

Fondateur : YANN SOHIER

Bulletin Mensuel du Groupe des Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons

Octobre 1948

10<sup>e</sup> Année  
(Fondation : 1933)

N° 15 (N<sup>III</sup>e Série)

Le Numéro complet : 20 francs — Abonnement : Provision de 200 francs

Rédaction : A. Keravel, Instituteur à Dirinon (Finistère)

Administration : Groupe des Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons, Dirinon (Finistère), C. C. P. 1-125-16, Rennes

## L'Enseignement du breton dans le Second Degré

Les Cours Facultatifs sont autorisés dans les Lycées de Brest et de Quimper

Au moment de mettre le présent numéro sous presse deux bonnes nouvelles nous parviennent. La première concerne l'autorisation d'organiser des Cours de breton dans les Lycées de Brest et de Quimper. La seconde est la décision du Conseil Général du Finistère de consacrer effectivement à la création de Cours de breton dans les Lycées et Ecoles Normales le crédit dont il avait voté le principe en Mai dernier.

La place nous manque pour commenter longuement ces deux nouvelles dans ce numéro déjà composé d'*Ar Falz*. Nous y reviendrons dans le numéro de Novembre.

### L'Autorisation Ministérielle

2 Octobre : Notre Président, Charles LE SEAC'H, nous communique la lettre suivante qu'il reçoit de M. G. MONOD, Directeur Général de l'Enseignement du Second Degré en réponse à la communication qu'il lui a faite de la Résolution de l'Ecole d'Été :

Paris, le 30 Septembre 1948

Monsieur le Président,

*Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt que présenterait l'enseignement de la langue bretonne dans les Etablissements du Second Degré de Basse-Bretagne.*

*J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'autoriser l'enseignement du breton, à titre facultatif, dans les Lycées de*

*BREST et de QUIMPER, à dater d'Octobre prochain.*

*Ces cours fonctionneront dans les mêmes conditions que les cours de provençal autorisés il y a trois ans.*

5 Octobre : Le Secrétaire Général de notre Association reçoit communication de M. le Recteur d'Académie de Rennes de la lettre qu'il a adressée le 1<sup>er</sup> Octobre à M. l'Inspecteur d'Académie du Finistère :

*M. le Ministre de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement du Second Degré - 1<sup>er</sup> bureau) m'écrit le 27 Septembre 1948 au sujet de l'Enseignement dialectal :*

*J'ai l'honneur de vous informer que,*

conformément au vœu formulé par de nombreux membres du Parlement, j'ai décidé d'autoriser l'enseignement facultatif de la langue bretonne dans le cadre des activités dirigées. Cet enseignement pourra être organisé dès la rentrée prochaine ; il sera limité aux Lycées de BREST et de QUIMPER.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'activités facultatives pour élèves volontaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire connaître aux Chefs d'établissements la possibilité qui est ainsi offerte de faire réserver une certaine place aux Lettres et à la culture bretonnes dans ces établissements.

Ainsi donc, une première satisfaction est enfin accordée aux Bretons qui, depuis si longtemps, demandent, par la voix non seulement de leurs Parlementaires, mais aussi de leurs Conseillers Généraux et de leurs plus éminents Universitaires et par l'intermédiaire de leurs Associations culturelles et de toute la presse régionale, que l'Enseignement officiel accorde une certaine place à l'étude du breton et de la littérature bretonne.

Au nom des nombreux instituteurs et professeurs de l'Enseignement Public, amis et défenseurs de la langue bretonne, nous exprimons à M. le Directeur du Second Degré nos plus vives félicitations pour la mesure qu'il vient de prendre.

Nous espérons que la création des cours de breton des Lycées de Brest et de Quimper ne tardera pas. Toutes les questions d'ordre technique peuvent être rapidement résolues, grâce au concours éclairé de la Faculté des Lettres de Rennes, dont les avis seront précieux.

D'autre part, il est permis d'espérer que les Cours facultatifs de breton dans les Ecoles Normales, qui sont attendus par tous et dont l'utilité est aussi évidente que ceux des Lycées, seront également mis sur pied dans un bref délai.

#### LA DÉCISION du Conseil Général du Finistère

Le Conseil Général du Finistère, qui s'est réuni les 30 Septembre, les 1<sup>er</sup> et 2 Octobre, s'est, de nouveau, préoccupé

de la question de l'enseignement du breton. On sait qu'en Mai l'Assemblée départementale a voté le principe de l'octroi d'une subvention de 100.000 frs destinée à permettre le fonctionnement de Cours facultatifs de langue et de littérature bretonnes dans les Lycées et les Ecoles Normales de Quimper. Au cours de la séance du 1<sup>er</sup> Octobre, M. Larnicol et le Dr Vourec'h sont intervenus afin de savoir où en était la question de l'organisation de ces cours. M. Larnicol s'est étonné que le Ministre ait laissé sans réponse la demande du Conseil Général. Le Président, M. Jaouen, a rendu compte d'une conversation téléphonique qu'il avait eu la veille avec le chef de cabinet de M. Delbos : *le principe de l'enseignement du breton était admis ; seules les modalités d'application restaient à fixer.* Le Dr Vourec'h rendit compte de l'entrevue des Parlementaires bretons avec le Ministre. Le Préfet déclara qu'il avait transmis les vœux qu'on lui avait confiés et que son intervention personnelle près du Ministre avait convaincu ce dernier.

Le Dr Vourec'h proposa alors à l'Assemblée Départementale une motion déclarant que le Conseil Général décidait d'utiliser effectivement, dès le début de l'année scolaire 1948-49, la somme de 100.000 frs qui a été votée en Mai pour subvenir aux frais d'enseignement entraînés par la création de Cours de breton. Rappelons qu'il s'agit de Cours dans les deux Lycées et les deux Ecoles Normales de Quimper.

La motion du Dr Vourec'h a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général.

Il reste à savoir comment, pratiquement, cette décision sera réalisée. Mais il ne fait pas de doute que la volonté à nouveau résolument et très nettement exprimée du Conseil Général du Finistère de tout faire pour que la langue bretonne soit enseignée, TANT DANS LES ÉCOLES NORMALES QUE DANS LES LYCÉES, fera la plus forte impression. A la suite de l'action persévérante, tenace — bien bretonne ! — de la Représentation finistérienne, les Cours demandés, tous les Cours demandés, seront certainement autorisés par le Ministre de l'Éducation Nationale.

## La Campagne pour l'enseignement du breton

(Mars-Septembre 1948)

### MARS

#### Un vœu de la Faculté des Lettres

Le Conseil de la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes émet, le 8 Mars, un nouveau vœu en faveur de la création de Cours facultatifs de Langue bretonne dans les Lycées, Collèges et Ecoles Normales de Basse-Bretagne et d'une épreuve — également facultative — de breton aux deux parties du Baccalauréat. L'Assemblée de la Faculté des Lettres donne son avis sur l'organisation pratique des cours demandés et sur la question de l'orthographe du breton.

A noter que le Conseil de la Faculté des Lettres de Rennes avait déjà émis un vœu dans le même sens en Avril 1945.

### AVRIL

#### Un vœu des Étudiants bretons

L'Association Générale des Étudiants de Rennes, afin d'apporter au vœu de la Faculté des Lettres l'adhésion de tous les Étudiants bretons, demande à son tour l'institution — à l'instar de ce qui s'est fait en Provence — des Cours de breton et que les Études de Langue bretonne soient sanctionnées par des examens officiels.

#### Création d'une Section de l'U. D. B. dans le Finistère

Après une première réunion à Landerneau le 15, une section finistérienne de l'Union des Défenseurs de la Langue bretonne ou U.D.B. est mise sur pied à Quimper le 22, par une assemblée réunissant des Amis du breton appartenant aux diverses tendances de l'opinion. — A l'issue de cette réunion, une délégation du Groupe des Instituteurs et Professeurs

Laiques Bretons, composée de Ch. Le Séac'h, P. Hélias, A. Hamon et A. Kéravel, est reçue par le Préfet du Finistère, qui promet d'intervenir personnellement au Ministère. — Une Motion est adressée le 23 au Ministre, par le canal du Préfet, au nom de l'U.D.B., par le Dr Dujardin, Président de la Section de l'U.D.B.

### MAI

#### Le Conseil Général du Finistère subventionne les premiers cours de breton

Le 12 Mai, sur propositions concordantes de MM. Larnicol, Penven, Blanchard et Jan, Conseillers communistes, et de MM. Rolland, Masson et Tanguy Prigent, Conseillers S.F.I.O., et après un rapport de M. Vourec'h et interventions de MM. Le Bail, Trellu, Dehled et Guéguen, le Conseil Général du Finistère vote le principe d'une subvention de 100.000 francs, destinée à la création de Cours facultatifs de Langue bretonne dans les deux Ecoles Normales et les deux Lycées de Quimper.

A la même session, un vœu est adopté demandant à nouveau l'admission du breton au Baccalauréat. C'est le quatrième vœu en ce sens émis par le Conseil Général du Finistère depuis trois ans...

### JUILLET

#### Dépôt du Projet de Loi Vourec'h-Henry-Le Coent-Trémintin

Quatre Conseillers de la République, tous bretonnants, délégués par tous leurs Collègues des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère, déposent un Projet de Loi tendant essentiellement à l'organisation de l'enseignement du breton dans le Second Degré.

Nous avons tenu à reproduire le texte de ce Projet (*Ar Falz* n° 14), de même que nous avons, l'an dernier, reproduit celui du Projet de Résolution de M. Pierre Hervé.

L'importance de ce document n'échappera à personne : c'est la première fois que des personnalités aussi éloignées l'une de l'autre — par leurs opinions et leurs appartenances politiques — se mettent d'accord, jugent indispensable de se mettre d'accord sur des propositions communes concernant la défense et la préservation de la langue bretonne.

Cette unité de vue et cette volonté d'action commune n'ont pas manqué de faire impression et l'on a tout lieu d'espérer que le Projet Vour'h-Henry-Le Coent-Trémintin n'aura pas le sort de la Proposition Hervé, qui n'a pas encore été discutée par la Commission, plus d'un an après son dépôt sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Cependant, la désignation de M. Deixonne comme rapporteur du nouveau Projet ne manque pas de faire naître quelque appréhension chez les défenseurs de la langue bretonne... et chez les Parlementaires bretons eux-mêmes... M. Deixonne est ce député qui accepta d'être désigné comme rapporteur du Projet P. Hervé... mais omit de présenter son Rapport (qu'on disait défavorable, et dont ses collègues bretons auraient aimé connaître la surprenante argumentation). Gageons que cette fois M. Deixonne, instruit de la volonté unanime des Bretons et de leurs représentants de voir leur langue régionale traitée sur un pied d'égalité avec le Provençal et les langues coloniales, ou simplement plus éclairé sur une question qu'il avait, paraît-il, prise pour une « rigolade », saura faire diligence... ou abandonnera son mandat de rapporteur.

#### AOUT

##### Démarche des Parlementaires Bretons près du Ministre de l'Education Nationale

Sur l'initiative de l'U.D.B., une Délégation des Parlementaires de Basse-Bretagne se rend, le 4 Août, près de M. Delbos, Ministre de l'Education Nationale, afin de l'entretenir de la question

de l'enseignement du breton. La délégation, représentant au total 23 des 37 Parlementaires sollicités par l'U.D.B. pour cette entrevue, comprenait 4 Députés et 5 Conseillers de la République : Mme H. Le Jeune, MM. Hamon et Le Coent (Communistes), M. T. Prigent (S.F.I.O.), MM. Y. Jaouen, P. Simon, P. Trémintin et Guillou (M.R.P.), et le Dr Vour'h (Rép. Ind.). N'avaient pu au dernier moment se joindre à la Délégation et s'étaient excusés : MM. Dubois, Guiguen, Hutin, Albert Jaouen, Bourret, Masson, Montjaret, Gabriel Paul, E. Reeb, Siabas, A. Signor, Mlle Dienesch, MM. Pléven, Colin, Y. Henry, etc... D'autres Parlementaires, absents de Paris, ne purent être touchés à temps, et s'excusèrent par la suite. La Délégation était accompagnée de M. L. Toulemon, Secrétaire général de l'U.D.B. et représentant en cette occasion notre Groupe.

Le Ministre se montra particulièrement frappé par l'accord réalisé pour cette démarche entre tant de Parlementaires de tous les groupes politiques. Chacun des membres de la Délégation prit à son tour la parole pour exposer à M. Delbos les buts de leur démarche commune. Il s'agissait, d'une façon générale, de lui faire connaître de vive voix les multiples arguments qui plaident en faveur de l'enseignement du breton, et, d'une façon plus particulière, de lui demander d'accorder au Conseil Général du Finistère l'autorisation d'ouvrir dans les Ecoles Normales et Lycées de Quimper la série de Cours de breton qu'il entend subventionner. M. Y. Jaouen, Président de cette Assemblée, précisa au Ministre qu'il fallait voir dans le récent vote du Conseil Général non un vœu platonique, mais l'expression d'une VOLONTE déterminée d'obtenir l'enseignement du breton dans les Etablissements du Second Degré. Mme Le Jeune, députée des Côtes-du-Nord, évoquant son expérience personnelle de bretonnante, se montra particulièrement émouvante. Tous les Parlementaires affirmèrent le loyalisme de la Bretagne qui a toujours renié l'action des autonomistes. En réponse, M. Delbos déclara ne pas nier la valeur culturelle du breton et félicita la Bretagne pour son patriotisme en même

temps que pour son attachement à tout ce qui fait son originalité. La seule difficulté lui paraissait être le manque de crédits... De toute façon, il promit une réponse prochaine aux demandes de la Délégation...

#### SEPTEMBRE

**La Résolution de l'Ecole Folklorique Bretonne d'Été** en faveur de l'étude du breton dans le Second Degré, qu'on a pu lire dans notre dernier numéro, est adressée aux Autorités Académiques, au Ministère, aux Membres du Comité de Patronage, aux Parlementaires, aux Conseils Généraux et est publiée dans la presse.

##### Nouvelle démarche à la Préfecture de Quimper

L'Union des Défenseurs du Breton (section du Finistère), réunie de nouveau à Landerneau et à Quimper, les 9 et 10 Septembre, est reçue par M. le Préfet, qui accepte de transmettre une nouvelle Résolution à M. le Ministre. Cette Résolution attire l'attention du Ministre sur les répercussions certaines d'un refus qui ne pourra manquer de « fournir une arme aux adversaires de la cause française ». Nous espérons sincèrement que le Ministre de l'Education Nationale ne dira pas « Non » aux Elus de Bretagne, « Non » aux Conseils Généraux, « Non » à l'Université de Rennes, « Non » aux Etudiants bretons, aux Associations culturelles bretonnes loyalistes comme l'U.D.B., *Ar Falz*, l'Association Bretonne et dix autres, c'est-à-dire « Non » à la Bretagne tout entière.

Lors de l'entrevue qu'il accorda à la Délégation Parlementaire, en Août, M. Delbos fit très chaudement l'éloge du dévouement des Bretons à la cause française. Il n'est pas possible qu'il ne réponde pas au désir unanime de la Bretagne de voir enfin sa langue honorée et enseignée.

« AR FALZ »  
(25-9-48)

SKOL-HAV. — Prière d'adresser vos meilleures photos à Keravel, avec les négatifs si possible.

##### L'Organisation actuelle du Groupe des Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons

**Président** : Charles LE SEAC'H, Directeur d'E.P.S. en retraite, Creac'h-Maria, Locmaria, Quimper.

**Vice-Président** : M. R. LE BARS, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, Quimper.

**Secrétaire général** : A. KRAVEL, Instituteur, Dirinon, (Finistère).

**Trésorier** : Charles LE GALL.

(Noter la désignation du Compte Courant Postal : Groupe Inst. et Prof. Laïques Bretons, Dirinon, C. C. P. N° 1-125-16, Rennes.)

**Secrétaire de la section Théâtre breton, Littérature bretonne** : P. HELLAS, Professeur d'Ecole Normale, 8, rue Elis-Freron, Quimper.

**Secrétaire des sections Arts Populaires et Ethnographie** : R.-Y. CRESTON, à Janzé (Ille-et-Vilaine).

**Conseillers de breton par correspondance** : Charles LE GALL, P.E.G., Argol (Finistère).

**Ecole bretonne d'Été** : A. KRAVEL, Dirinon et Y. LE JOUR, Noyal-Lamballe (Côtes-du-Nord).

##### SECRETAIRES DÉPARTEMENTAUX :

1. **Finistère**. — Organisation : KRAVEL, Dirinon. Folklore et Théâtre (renseignements) : Y. LE CANN, Instituteur, Hanvec.

2. **Côtes-du-Nord**. — Organisation : Mlle E. LE MASSON, Instituteur, Bohoo, par Saint-Nicolas-du-Pélem. Folklore : Mme LE JOUR, Noyal-Lamballe.

3. **Morbihan**. — Julien DUPUIS, Directeur d'Ecole en retraite, à Larmor-Plage (provisoirement).

4. **Ille-et-Vilaine**. — Pierre TREPOS, Professeur, 33, rue d'Antrain, Rennes.

**ADHESIONS AU GROUPE** : Adhérents (Enseignement) et Amis : 100 frs ; Etudiants : 50 frs.

Lorsque vous nous écrivez, n'oubliez pas le timbre pour la réponse.

## Une précision

Pour répondre à divers camarades, nous tenons à préciser que nous ne pensons pas que l'on doive, dans l'avenir, envisager, dans le personnel des Ecoles primaires de Bretagne, et particulièrement dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan, une discrimination entre les maîtres bretonnants et les non-bretonnants, créer un double cadre dans le corps enseignant (pays bretonnant et pays gallo). C'est bien pourquoi nous nous en tenons aux Cours facultatifs de breton dans les Ecoles Normales, mais cependant avec sanction dans les examens, et en particulier au Baccalauréat : il est normal que les Normaliens qui auront consacré une partie de leur temps à étudier la langue bretonne retirent de cette étude quelque avantage pratique, en plus de l'utilité certaine que présenteront, pour leur classe, les connaissances qu'ils auront acquises.

## Une rectification indispensable

Le numéro de Septembre du *Peuple breton* prétend que, lors de l'entrevue de la délégation de l'U.D.B. avec le Préfet du Finistère, le 10 Septembre dernier, les délégués auraient, « en termes énergiques » (?), traduit leur impatience « en menaçant notamment, en cas de silence ministériel prolongé, » d'organiser une obstruction par tous les moyens légaux...

Plusieurs militants d'*Ar Falz* ayant pris part à cette délégation, nous sommes en mesure d'affirmer que les paroles rapportées par *Le Peuple breton* n'ont aucun rapport avec la réalité. La revue de M. Martray n'avait d'ailleurs pas de représentants dans la délégation. Il s'agit donc d'une invention pure et simple. Mais on peut se demander dans quel but M. Martray lui a donné asile dans les colonnes de sa revue...

## Pour la Bibliothèque de l'Ecole d'Été

Nous demandons :

— aux Editeurs d'ouvrages sur la Bretagne de bien vouloir adresser à la Bibliothèque de l'Ecole Folklorique bretonne d'Été un exemplaire de leurs éditions (en breton ou en français) ;

— aux Libraires bretons amis de nous remettre un ou deux ouvrages relatifs à la Bretagne ;

— aux Revues bretonnes de nous faire un service régulier.

En échange, nous pouvons adresser des collections (malheureusement incomplètes pour la période 1933-39) d'*Ar Falz* et des exemplaires de nos Editions théâtrales.

Tous envois doivent être faits au nom de M. KERAVEL, Dirinon (Finistère) et porter la mention : « Bibl. Ecole d'Été ».

Merci vivement par avance aux généreux donateurs qui nous aideront à constituer un fonds de livres digne de l'importance de l'Ecole d'Été.

## Nos Editions

A paraître en 1948-49 :

— Un recueil de *Chants Populaires bretons* (LE CANN).

— Un recueil de *Morceaux choisis pour le Second Degré* (KERAVEL).

— Une brochure de *Motifs d'Art Décoratif breton moderne* (R.-Y. CRESTON).

— Un *drame* de Pierre HÉLIAS.

## Grammaire française et Grammaire bretonne

par F. VALLÉE

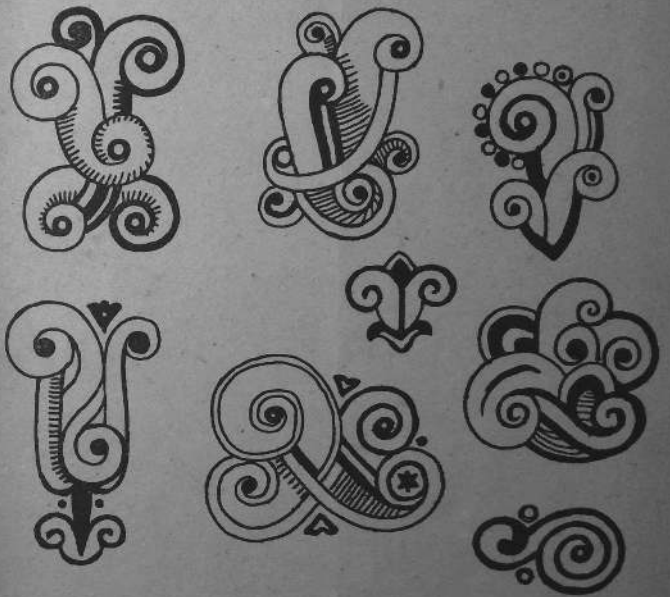
Nous tenons à la disposition des Membres de l'Enseignement, abonnés à *Ar Falz*, un certain nombre d'exemplaires de cette très intéressante et très instructive brochure, exemplaires offerts par l'auteur.

Envoi sur simple demande accompagnée de 10 frs en timbres.

## Motifs d'Art Décoratif Breton Moderne

par R.-Y. CRESTON

(Planche III)



### Art Décoratif breton

Nous reprenons la publication, dans chaque numéro d'*Ar Falz*, des planches d'art décoratif moderne breton, de notre ami René-Yves Creston.

Chaque numéro comprendra en outre un chant breton.

On trouvera à la page suivante un projet de couverture pour les éditions théâtrales et musicales d'*Ar Falz* et s'inspirant des motifs populaires bretons de broderie et de meubles.

### Congrès Annuel et Fêtes Populaires

Un projet de Congrès de la culture populaire bretonne pour 1949 est à l'étude. Programme prévu : une journée d'études, une journée consacrée au théâtre populaire, une journée consacrée à des Concours de Chants, de Danses, de Diction et à une grande représentation folklorique et théâtrale populaire.

I.C.A., 17, rue Jean-Jaurès, Brest  
Le Gérant : A. KERAVEL.



R.Y. CRESTON. 43.